PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire MERCEDES-BENZ FRANCE SAS - Parc de Rocquencourt - BP 100 - 78153 LE CHESNAY CEDEX que les véhicules de catégorie internationale N3G – genre CAM – VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : G32 **Variantes** : 32B - 36B - 41B - 44B - 46B - 48B **Versions** : 42c - 45c - 48c – 51c - 54c - 57c
42m - 45m - 48m – 51m - 54m - 57m
42e - 45e - 48e – 51e - 54e - 57e

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

TRANSPORTEXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :
La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :
Poids total roulant autorisé (PTRA) : 82t.

NOTA : - Mention à inscrire sur le certificat immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2. . - ENSEMBLE + 5 ESSIEUX : 1 TONNE
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2008/74/C.E. pour les moteurs OM501LA V/1, OM501LA V/2, OM501LA V/3, OM501LA V/4, OM501LA V/5, OM501LA V/6;
- Véhicule conforme aux limites du niveau K de la directive 2008/74/C.E. pour les moteurs pour les moteurs OM501LA EEV/1, OM501LA EEV/2, OM501LA EEV/3, OM501LA EEV/4, OM501LA EEV/5 ;

Fait à Montlhéry, le 2 mars 2011

L'ingénieur de l'industrie et des Mines
Florian VARRIERAS

Vu et approuvé sous le n° P-2660-06-02
Fait à Montlhéry, le 2 mars 2011
Pr. Le Directeur Régional Ile de France

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
Michel CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) - que le véhicule livré :
- en châssis - cabine (voir **NOTA 1**) **(1)**
- en VASP (voir **NOTA 2**)

(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) – Type : G32 **Variantes** : 41 B **Versions** : 42c

(D3) - Dénomination commerciale : Actros
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB9333041L674160

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) :	32000	/
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :	32000	/
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	35500	/

(J) - Catégorie internationale : N3G
(J1) - Genre national : châssis-cabine pour CAM-VASP.
(K) - Numéro de la réception par type : P-2660-06-02
(P1) - cylindrée (cm3) : 11946

Variantes :	41 B
(P2) - Puissance nette maximale (KW) :	300

(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 32 CV
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2
(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) :

-verticale avec silencieux verticale :	84
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :	1350
(V7) – CO² (g/km) :	-
(V9) – Classe environnementale :	0555*0874G

(1) : rayer les mentions inutiles **(2)** : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : **pour être livré à :**
(nom et adresse de l'acquéreur ou à défaut, du destinataire

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/9[illegible]/12/90 de la DSF de [illegible]Yveli

Fait à Rocquencourt, le : 27/03/2013..... **N°d'immatriculation :**.....
MERCEDES-BENZ France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint [illegible] de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1[illegible] automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme [illegible] du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagner du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isoler.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagner du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isoler.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Chauffage autonome à combustible liquide :	Non
Dispositif antibloqueur de roues :	**OUI**
Réservoirs de carburantsEmplacement :	droite
.....Nombre et capacité :	1 x 280
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 :	Non
- Marque de ce ralentisseur :	
- Type de ce ralentisseur :	
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) (tonne) :	
Pneumatiques :	Essieux 1 et 2 : 315/80 R 22,5
	Essieux 3 et 4 : 315/80 R 22,5
Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur)	Essieux 1 et 2 : 7100 Kg
	Essieux 3 et 4 : 10500 Kg
Suspension de l'essieu moteur:	ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE
Système d'aide à la conduite :	
Système de régulation de vitesse et de proximité (ART) :	Non
Dispositif de protection arrière contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz :	Oui